

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 131-SCE-290

concernant le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet

adoptée par la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cent-trente-et-unième réunion, tenue le mardi 15 septembre 2020, par visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO de poursuivre son projet de refonte des programmes coopératifs, entamé plus tôt cette année au niveau des baccalauréats, afin d'offrir des programmes attrayants ;

ATTENDU le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet (annexe 1) ;

ATTENDU la résolution 24-08-2020 du comité de programmes de deuxième cycle en gestion de projet, adoptée lors de la réunion du 24 août 2020, concernant la création d'un programme COOP à la maîtrise en gestion de projet (annexe 2) ;

ATTENDU le vif intérêt des étudiants.es actuels.les et potentiels.les pour le régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet ;

ATTENDU la demande importante des employeurs de la région de l'Outaouais pour l'embauche de stagiaires en gestion de projet ;

ATTENDU que les stages coopératifs offrent certains avantages que les stages crédités n'offrent pas, à la fois pour les étudiants.es et les employeurs ;

ATTENDU les éclaircissements fournis par madame Julie Bérubé, responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet ;

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Raef Gouiaa, appuyée par madame Fanny Robichaud,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,



Geneviève Cousineau

Agente de recherche | Décanat des études